



**RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION  
D'AIDPROFEN RELATIVE AU DEROULEMENT DES  
ELECTIONS DU 20 DECEMBRES EN RDC**



## INTRODUCTION DU RAPPORT DE LA MISSION

La Mission d'Observation Électorale d'AIDPROFEN, a suivi avec beaucoup d'attention le déroulement des opérations de vote de quatre scrutins, présidentiel, Llesglatives, provincial et municipale du 20 decembre2023 en République Démocratique du Congo.

La mission d'observation félicite la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de la RDC pour avoir organisé ces élections à l'article 73 de la constitution. Elle félicite également le ministre de l'intérieur et sécurité, et Affaires coutumières, à travers le Groupe Technique pour la Sécurisation des élections qui s'est investi pour assurer la sécurité de toutes les parties prenantes au processus





Photo de l'une des observateurs d'AIDPROFEN déployée à l'EP BHAYI

La mission d'observation a constaté ce qui suit :

AIDPROFEN a déployé quarante-cinq observateurs dans deux circonscriptions électorales (Goma et Nyiragongo) dans vingt-six sites dont 13 dans la commune de Goma, 10 dans la commune de Karisimbi et 3 dans le territoire de Nyiragongo.

Pour suivre la situation des observateurs de près, Un call Center a été mis en place pour rester en contact permanent avec tous les observateurs et communiqué en temps réel sur ce qui se passe dans chaque bureau de vote.

## **1. AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE VOTE**

Selon les rapports des différents observateurs déployés, il a été constaté qu'aucun bureau de vote n'a été aménagé jusqu'à la veille du jour de scrutin. Les électeurs qui devraient aller voir leurs noms sur les listes comme le prévoit la loi électorale, se sont égarés de leurs centres de vote. En effet, un communiqué de la CENI orienté les électeurs vers les centres dans lesquels ils étaient enrôlés pour vérifier leurs noms sur les listes des électeurs car tous les centres d'enrôlement devraient se transformer directement en centres de vote. Le constat était que certains bureaux ont été délocalisés à l'insu des électeurs qui, nombreux d'entre eux, non seulement n'ont pas retrouvés facilement les endroits où ils devraient voter mais aussi n'ont pas trouvé leurs noms sur les listes des électeurs le même jour du vote où la majorité des bureaux étaient aménagés. Cela n'est pas resté sans conséquence sur le déroulement du vote comme on le signalera dans le paragraphe suivant.

- Jusqu'à 10 heures en moyenne la plupart des bureaux de vote n'étaient pas encore opérationnels.
- Les listes des électeurs n'étaient affichées,
- Dans de nombreux centres de vote on a constaté la présence des électeurs et des agents de la CENI mais le dispositif électoral de vote (kits électoraux, machines à voter) n'était pas présent dans les centres.
- Tous les bureaux de vote n'ont pas été opérationnels au même moment. A Musawato par exemple, sur les 17 bureaux de vote prévus, seuls 3 ont été opérationnels.
- Certains électeurs n'ont pas trouvé leurs noms sur les listes affichées, d'autres par le retard d'affichage des listes des électeurs, beaucoup se sont fatigués et ont décidé de retourner à la maison.
- Dans certains bureaux qui ont ouvert, les machines à voter sont tombées en panne ce qui a retardé certains votes.

- A Goma, les derniers bureaux ont ouvert vers 13h40, ce qui n'a pas permis à tous les électeurs de voter.

Beaucoup des bureaux n'ont pas été fonctionnel dans la ville de Goma, et cela a fait que de nombreux congolais n'ont pas voté.

Certains bureaux ont du ouvrir leurs portes le 21 décembre et le 22 décembre . Cela est inconstitutionnel car la loi électorale ne prévoit qu'une seule journée pour le vote.

## **2. DEROULEMENT DES VOTES DES ELECTIONS**

Le 20 Décembre 2023 c'est le jour de l'organisation des scrutins. Les électeurs se sont rendus vers les centres de vote pour exprimer leur choix. Le constat était que le processus de vote a commencé avec un grand retard contrairement au communiqué de la CENI qui précisait que les opérations devraient se déroulés pendant 11h de temps soit de 6h00 à 17h00. L'aménagement des bureaux n'étant pas fait jusqu'à la veille, cette opération a pris beaucoup de temps ce qui a occasionné un grand retard malheureusement qui a eu des graves conséquences, de nombreux congolais n'ont pas votés.

Le premier bureau de vote a admis les électeurs autour de 9h mais pour la grande majorité des bureaux c'était en moyenne autour de 11h.

Au début du processus de vote, certains présidents des bureaux ont rempli la formalité d'expliquer aux électeurs le processus en leur montrant les urnes que les urnes étaient vides. Chaque électeur devrait se présentait devant le bureau où son nom était affiché pour voter. Dans certains bureaux les électeurs recevaient les numéros pour tenter de mettre de l'ordre dans la succession des électeurs dans les bureaux de vote. Cela n'a pas empêché qu'il y ait de trafics d'influence pour les personnes connues par les agents de la CENI. On a constaté aussi que ceux qui se disaient candidats aux scrutins avaient une priorité d'entrer dans les bureaux de vote quelque soit l'heure à laquelle ils se présentent. Les électeurs n'ayant pas trouvé leurs noms affichés devant les bureaux de vote ont manqué à quel saint se vouer. La CENI n'a donné aucune explication aux personnes dont leurs noms ne se retrouver pas sur les listes et qui pourtant avaient été enrôlés.

Cela a découragé certains d'entre eux qui sont rentré chez à la maison sans voter mais ceux qui étaient courageux et qui ont patienter ont eu la chance de participer avant la fermeture des bureaux de vote.

Les électeurs qui avaient perdu leurs cartes, et qui se retrouvés sur les liste des électeurs ont voté.

De nombreux électeurs qui avaient des cartes mais qui étaient déjà effacé et qui n'étaient plus lisible, selon le communiqué de la CENI ont été autorisé à voter. Ce qui peut encourager des nombreux cas de fraudes.

Constatant le retard avec lequel l'opération de vote a commencé, la CENI avait publié un communiqué demandant aux présidents de sites de vote de respecter les 11h des opérations telle que prévu par la loi électorale. C'est-à-dire, les heures devaient comptabiliser à partir de l'heure à laquelle le premier électeur était admis dans le bureau de vote. Cela a eu comme conséquence l'organisation des opérations de vote le jour suivant (le 21 Décembre 2023 , ainsi aussi le 22 décembre dans certains coins reculés de la ville). Cela n'a pas laisser indifférent la classe politique surtout certains candidats présidents de la République et certaines confession religieuses qui décriaient déjà la mauvaise organisation des scrutins violait les prescrits de la loi électorale en terme de délai.

Quelques tentatives de fraude et de corruption ont été relevé pendant le processus de vote. On pouvait voir certains candidats et leurs témoins influencer le choix des électeurs en leur proposant de l'argent contre leur vote sur les files d'attente ; on pouvait aussi voir quelques agents de la CENI et certains témoins des partis politiques aux cotés des électeurs dans les isolements entrain de manipuler le dispositif électronique de vote (machine à voter) ; le déroulement du vote pendant les heures tardives et dans l'obscurité alors que certains agents de la CENI étaient déjà fatigués a facilité des votes à maintes reprises.

on a observé des témoins détenteurs de cartes d'accréditation falsifiées et sans photos mais qui étaient admis dans les bureaux pour voter en tant que tel sans aucune autre vérification.



## **Tueries**

Deux personnes ont été tués et deux autres blessés par des hommes armés non autrement identifiés le 20 décembre 2023 pas très loin d'un bureau de vote. Ce qui a créé la panique, certains électeurs sont rentrés chez eux sans avoir voté.

## **Monnayage des jetons pour voter**

Il a été observé que certains agents de la police ont plongé dans le monnayage des jetons pour accéder aux bureaux de vote en violation du droit des électeurs. Le non-encadrement des électeurs dans les sites de vote a occasionné plusieurs désordres, un policier qui serait épileptique et une autre fille s'étaient évanouies devant les électeurs dans un bureau de vote à Goma. Une situation qui a créé une panique généralisée dans ce centre. Certains électeurs ont eu peur et se sont décidés de partir sans voter. Comme signalé ci-haut, certains témoins des candidats qui tentaient d'influencer le vote des certains électeurs en leur distribuant de l'argent contre les numéros de leurs candidats ont été arrêtés par la police au centre de vote de Rutoboko. Tandis que, suite au désordre dans l'organisation, à l'EP Byahi on a constaté qu'il y a eu bagarre entre les électeurs et les éléments de la police.

On pouvait aussi constater qu'au centre de vote de l'institut sayuni, un des observateurs d'AIDPROFEN a été giflé et menacé de mort par un agent de l'ordre affecté à ce centre. Cet incident est arrivé lorsque les agents de l'ordre réclamaient leurs primes et donc ont interdit aux observateurs de continuer leur travail.

## **Des coups de balles**

Entre temps au centre de l'institut Nyabushongo des coups de balles ont crepités vers 19h le 21 décembre 2023 alors que les gens continuaient à voter. Ceci est arrivé lorsque certains électeurs qui avaient déjà passé presque deux jours devant leurs bureaux de vote ont commencé à réclamer leurs droits de voter.

La police a tiré en l'air pour disperser les manifestants, ce qui a occasionné une grande panique.

## **Situation des personnes vulnérables**

La Commission électorale nationale indépendante CENI n'a pas prévue l'encadrement des personnes vulnérables notamment les femmes enceintes, les personnes de 3<sup>ème</sup> âge, les personnes vivants avec handicap etc. On peut citer le cas d'une femme enceinte à terme de sa grossesse

au centre de vote de l'institut Zanner qui ne pouvaient plus être sur la ligne. Nous avons tout fait pour l'aider en interpellant les agents de la CENI par rapport à son cas.

Plusieurs risque d'exposition aux violences sexuelles constatés au centre de vote de l'institut des scouts et Rutoboko où plus de cinquante personnes (agents de la CENI, observateurs, témoins des partis politiques, hommes et femmes) se sont retrouvés passer nuit ensemble dans les bureaux de vote, sans exclure le cas d'autres femmes retrouvées dans les sites de vote tard dans la nuit en attente d'avoir accès dans les bureaux de vote et de dépouillement.

Les votes très tard la nuit à beaucoup exposé les femmes aux risques des viols, et d'agressions sexuelles dans les centres de vote vu le contexte sécuritaire que traverse le pays.

### **Faible participation des femmes.**

Au début des opérations de vote, la présence de la femme n'était pas remarquable par le fait qu'elles n'ont la force de se busculer avec les hommes pour entrer dans le BVP. Certaines sont rentrées chez elles pour revenir plus tard, tandis que d'autres s'étaient retirées des lignes pour attendre de loin leur tour. On pouvait alors constater leur présence sur lignes et dans les bureaux de vote plus tard dans les après-midi. Beaucoup d'entre elles ont été dupées, soit par les agents de la CENI, soit par les témoins des partis politiques par le fait de ne pas savoir comment manipuler le dispositif électronique de vote (machines à voter). C'est le cas d'une femme trouvée de l'EP NEEMA qui réclamait son vote, qui était déjà truqué par l'agent de la CENI pendant qu'elle allait chercher quelqu'un de confiance pour l'aider.

### **DROITS DES OBSERVATEURS ET TÉMOINS DES PARTIS POLITIQUES**

La loi électorale du 29 juin 2022 à ses articles 37 ainsi qu'à ses articles 42 à 45, donnent droits aux observateurs et témoins accrédités par la CENI de circuler librement dans les tous les bureaux de vote et de dépouillement sans être refoulés.

Il a été constaté malheureusement, que dans plusieurs centres de votes que les observateurs et les témoins des partis politiques n'ont pas été traités avec considérations par les agents de la CENI lorsqu'ils voulaient jouer leurs rôles. Le constat est que dans certains centres, les observateurs et les témoins des partis politiques n'ont pas eu accès dans les bureaux de vote, malgré la présentation de leurs cartes d'accréditation leurs octroyées par la CENI. Cela a occasionné une certaine tension dans certains centres entre les témoins des partis politiques et les agents de la CENI qui n'ont pas assisté aux opérations pendant les premières heures du début des opérations. Dans d'autres centres par contre, les observateurs et témoins des partis

politiques se sont vu carrément refusés l'accès jusqu'aux heures de dépouillement. Il y en a d'autres pour qui, l'accès dans les bureaux de vote était limité. Cette situation laisse une interrogation en rapport avec la question de transparence et de la crédibilité des scrutins.

## **Recommandations**

La MOE d'AIDPROFEN a recommandé à la CENI de respecter les dispositions légales en clôturant les opérations de vote et le dépouillement au plus tard le 21 décembre 2023 à Minuit; de ne publier que les résultats issus des urnes afin d'éviter d'embraser le pays dans le K.O; au Gouvernement de la République d'assurer la sécurisation du reste du processus électoral; à la population de rester éveiller en surveillant l'affichage des résultats de vote bureau par bureau; d'éviter tout acte et/ou comportement susceptibles de perturber l'ordre public et de mener à l'anarchie

Pour la MOE d'AIDPROFEN

